

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2012

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H10 en présence d'auditeurs, et souhaite la bienvenue à tous.

Monsieur le Maire excuse l'absence de Mesdames Sylvie RATAJCZAK, Patricia DURIEUX et de Messieurs Philippe ANSART, Pierre DELEPINE qui ont respectivement donné pouvoir à Madame Claudine LORTHIORS, Monsieur Gérard DECHY, Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI et Monsieur Francis MARIAGE.

Monsieur Francis BERKMANS est absent sans pouvoir. Madame Véronique PETIT donne pouvoir à Madame Evelyne LEGRAND jusqu'à son arrivée à 19h25.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjointe au Maire.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2010.

Une correction est apportée en page 2 au point N°3, 13ème paragraphe.

Il était noté :

Monsieur Gérard DECHY est d'accord, le budget supplémentaire est l'étape qui doit corriger les prévisions mais c'est une tendance qui se poursuit et il ne faudrait pas continuer. Il exprime que c'est un fait qu'il avait constaté avant qu'il ne soit Adjoint aux finances.

Voilà ce qu'il fallait lire :

Monsieur Gérard DECHY est d'accord, le budget supplémentaire est l'étape qui doit corriger les prévisions mais c'est une tendance qui se poursuit et il ne faudrait pas continuer. Il exprime que c'est un fait qu'il avait déjà constaté avant qu'il n'arrive aux finances en son temps.

Vote : Pour à l'unanimité.

2. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE.

Il y a lieu d'apporter plusieurs modifications au budget (crédits supplémentaires) de l'exercice en cours afin d'intégrer audit budget les écritures consécutives aux points suivants :

- N° 1 - amortissement de la subvention d'équipement transférable - équipement de la halte-garderie :110 €
- N° 2 - acquisition à l'euro symbolique de l'immeuble 117, rue Ghesquière : 11 000 € (valeur vénale de l'immeuble)

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ces modifications au budget de l'exercice 2012 (crédits supplémentaires).

Monsieur Gérard DECHY signale qu'en ce qui concerne le 117 rue Guesquière, il est urgent de faire des travaux de mise hors d'eau pour éviter la dégradation de l'habitation.

Monsieur le Maire indique que cela est prévu et que l'Association ESPOIR doit intervenir.

Vote : Pour à l'unanimité.

3. COLLECTIF HANDICAP ACCESSIBILITÉ POUR TOUS (C.H.A.T) – DEMANDE DE SUBVENTION.

Le Collectif Handicap Accessibilité pour Tous (C.H.A.T) – Association de loi 1901 – aide les collectivités locales, les syndicats intercommunaux et les bailleurs privés, à faciliter l'accès des personnes handicapées dans la vie sociale et la cité.

Les démarches d'aides et d'orientation sur l'accessibilité génèrent des frais pour cette Association.

A cet effet, le C.H.A.T sollicite de la part du Conseil Municipal une subvention pour l'année 2012.

Cette subvention permettra de poursuivre les objectifs en faveur de l'intégration des personnes handicapées, dans les différentes communes.

Monsieur le Maire propose la somme de 500 euros et demande au Conseil Municipal d'en débattre.

Monsieur Gérard DECHY souligne que les subventions sont normalement réservées aux associations municipales et souhaite qu'il en soit toujours ainsi. Les subventions exceptionnelles aux Associations extérieures devraient rester occasionnelles lors d'intervention thématique ponctuelles.

Monsieur Francis MARIAGE : C'est une forme de reconnaissance envers les services rendus. C'est une dotation exceptionnelle.

Vote : Pour à l'unanimité.

4. MARCHÉ « MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE HQE » - AVENANT N° 1 - AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE CET AVENANT.

Dans le cadre du projet « Construction d'une Salle Polyvalente HQE », la Commune a confié à la SELARL d'Architecture Philippe DAMIENS et Associées – 38, Rue Antoine Dilly à LIEVIN, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de construction.

Le Marché initial de mission de Maîtrise d'œuvre indiquait :

- Un coût prévisionnel des travaux de : 2 518 000,00 € Hors Taxes
- Un montant forfaitaire de rémunération de : 282 016,00 € Hors Taxes (2 518 000,00 € X 11,20 %).

Suite aux préconisations du rapport d'Etude de Sureté et de Sécurité Publique, il s'est avéré nécessaire de faire réaliser des aménagements complémentaires (non inclus au programme initial) pour le bon fonctionnement de ce nouvel équipement communal. Or, ces aménagements ont entraîné une modification du coût prévisionnel des travaux et par conséquent, une réévaluation du montant forfaitaire de rémunération du Maître d'œuvre, à savoir :

- Nouveau coût prévisionnel des travaux : 2 770 000,00 € Hors Taxes.
- Nouveau montant forfaitaire de rémunération : 310 240,00 € Hors Taxes (2 770 000,00 € X 11,20 %).

Le Maître d'œuvre dudit projet - SELARL d'Architecture Philippe DAMIENS et Associées - a arrêté le montant forfaitaire définitif de rémunération à la somme de : 310 000,00 € Hors Taxes.

Un avenant à la Mission de Maîtrise d'œuvre a donc été établi, afin de formaliser réglementairement :

- Le nouveau coût prévisionnel des travaux : 2 770 000,00 € Hors Taxes.
- Le nouveau montant forfaitaire de rémunération du Maître d'œuvre : 310 240,00 € Hors Taxes
- Le montant forfaitaire définitif de rémunération arrêté à : 310 000,00 € Hors Taxes.

Cet avenant étant supérieur à 5 % du montant du marché, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 17 avril 2012.

Après étude, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de valider ledit avenant.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la Mission de Maîtrise d'œuvre.

TABLEAU RECAPITULATIF

COUT INITIAL DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE		AVENANT N°1 A LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	
Coût prévisionnel des travaux	2 518 000,00 € H.T	Nouveau coût prévisionnel des travaux	2 770 000,00 € H.T
Taux de rémunération	11,20 %	Taux de rémunération	11,20 %
Montant forfaitaire de rémunération	282 016,00 € H.T	Nouveau Montant forfaitaire de rémunération	310 240,00 € H.T*

* Montant forfaitaire de rémunération arrêté à : 310 000,00 € Hors Taxes.

Monsieur Benamar TOUATI sollicite un complément d'information quant à la hausse du montant des coûts de Maîtrise d'Oeuvre.

Monsieur Gérard DECHY rappelle qu'à l'ouverture des candidatures d'appel d'offres travaux les offres étaient déjà supérieures à l'estimation sur laquelle est indexée en pourcentage la mission de maîtrise d'œuvre. Il souligne que l' appel d'offres travaux aurait pu être déclaré « infructueux ». Ceci étant tous les membres de la Commission d'appel d'offres y compris lui-même, ont accepté de valider l'offre du candidat retenu compte tenu de sa cohérence. Les coûts complémentaires indiqués dans la note de synthèse ne reflétaient pas suffisamment la situation initiale.

Vote : Pour à l'unanimité.

5. MARCHÉ « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX » - AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ.

Un Avis d'Appel d'Offres Ouvert, a été publié au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 03 mars 2012, concernant le marché « Entretien des espaces verts communaux pour une durée initiale d'un an, reconductible expressément par période successive d'un an, trois fois, pour une durée maximale de reconduction de quatre ans ».

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 17 avril 2012 :

- D'une part, pour constater la réception d'un seul pli.
- D'autre part, afin d'examiner ce pli contenant les pièces administratives (candidature et offre).

A l'issue de cette réunion, la Commission d'Appel d'Offres a sollicité le Maître d'œuvre, le Cabinet d'Etudes Christiane DELVAUX pour une analyse approfondie de la proposition.

Le 26 avril 2012, ladite Commission s'est de nouveau réunie et a retenu le prestataire suivant :

- Association ESPOIR – 3 bis, rue du Pont à ESCAUTPONT

MONTANT HORS TAXES DU MARCHÉ PAR ANNEE				MONTANT HORS TAXES TOTAL DU MARCHÉ SUR 4 ANS
2012	2013	2014	2015	
63 062,20 €	68 286,23 €	64 948,23 €	68 286,23 €	264 582,89 €

Remarques de Monsieur Gérard DECHY : auparavant la Commune avait la possibilité de contracter avec l'Association ESPOIR pour l'entretien des espaces verts sans passer par la procédure d'appel d'offres des marchés publics. Une subvention, calculée en nombre d'heures travaillées était attribuée à l'Association.

Aujourd'hui le nouveau code des marchés publics impose une procédure de consultation, donc une mise en concurrence. Il s'interroge sur la possibilité de procéder différemment en faisant référence à des clauses sociales importantes quant aux statuts d'insertion de l'Association. Certaines Commune feraient autrement.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Sous-Préfet avait rappelé à la Commune les nouvelles procédures de passation de marché pour les Associations d'Insertion en tolérant à l'époque une année d'attribution supplémentaire de la prestation à l'Association sous l'égide des anciennes règles.

Monsieur Gérard DECHY explique qu'ailleurs « d'autres font autrement » et refusent la position du contrôle de légalité. Il voudrait une réflexion plus approfondie.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y est pas hostile.

Monsieur Benamar TOUATI : « Si on veut continuer de mettre en place une politique de gauche, il faut exprimé sa volonté. L'insertion et le social ça parle à Escautpont »

Monsieur Gérard DECHY : «Aujourd'hui de grosses entreprises essayent d'imposer leur filiale, elles auraient pu candidater.

Madame Claudine LORTHIORS fait remarquer que l'Association avait bien travaillé l'offre qui a été remise.

Vote : Pour à l'unanimité.

**6. IMMEUBLE SIS À ESCAUTPONT – 44, RUE GHESQUIÈRE APPARTENANT À LA COMMUNE -
CESSION À MONSIEUR LEFEBVRE PHILIPPE ET SON ÉPOUSE NÉE MAGNE ROSE-MARIE.**

Par acte notarié en date du 26 octobre 1990, la Commune a acquis l'immeuble d'habitation sis, 44, rue Ghesquière à ESCAUTPONT, parcelle cadastrée section AC n°232.

Cet immeuble a fait l'objet d'une réhabilitation complète réalisée par l'Association ESPOIR dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans, conclu le 27 novembre 1991.

A l'extinction dudit bail, soit le 27 novembre 2009, la Ville a récupéré l'intégralité des droits réels sur l'immeuble et s'est substituée à l'association ESPOIR en tant que bailleur de Monsieur et Madame LEFEBVRE, locataires en place depuis décembre 1991.

Le bail d'habitation arrivant à échéance le 31 décembre 2012, un courrier de reprise pour vendre a été adressé par la Commune à Monsieur et Madame LEFEBVRE le 15 avril 2012.

A la suite de cet envoi, ces derniers ont manifesté leur intention d'acquérir leur logement.

Prix d'achat proposé : 111 600,00 euros (hors frais de notaire).

Ledit logement a été estimé « libre d'occupation » par le Service des Domaines, au montant de 124 000,00 euros.

Considérant :

Que Monsieur et Madame LEFEBVRE occupent et entretiennent parfaitement le logement depuis plus de 20 ans.

Qu'au fil des années, ceux-ci ont réalisé de multiples travaux de transformation et d'amélioration de l'immeuble contribuant ainsi, pour partie, à la définition de sa valeur vénale actuelle.

Conformément à la législation en vigueur, une minoration de 10 % du prix fixé par le Service des Domaines pourrait donc leur être accordée de manière tout à fait justifiée.

Cette minoration contribuerait à l'aboutissement et à la parfaite réussite du dispositif d'intégration sociale menée par la Commune et l'association ESPOIR depuis plus de 20 ans.

La vente de l'immeuble serait confiée à l'Etude de Maître Vivien STREIFF et Caroline LE CABEC – SIGUOIRT, notaires à CONDE SUR L'ESCAUT – 10 Place Verte.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession de l'immeuble sis 44, rue Ghesquière à Monsieur et Madame LEFEBVRE,
- De valider la cession de l'immeuble à un prix de 111 600 euros, soit en minorant de 10% la valeur fixée par les services de domaines en date du 30 mars 2012.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document se rapportant à cette affaire.

En préambule Monsieur le Maire rappelle l'exemplarité du parcours de Monsieur et Madame LEFEBVRE.

Monsieur Jean-Pierre DERUCHE précise qu'il a eu l'occasion de visiter cette maison avec le Service des Domaines et qu'elle est très bien entretenue.

Monsieur Gérard DECHY précise qu'il est tout à fait d'accord avec les propos de Monsieur le Maire et se souvient très bien du parcours des intéressés. A cet effet Monsieur Benamar TOUATI et lui même souhaiteraient des mesures particulières quant à la cession de l'immeuble.

Monsieur le Maire précise que compte tenu des efforts d'entretien prodigués à l'habitation, il a proposé une baisse sur la valeur vénale initiale (124 000 €) pour un prix final proposé à 110 000 €.

Monsieur Christian SIMON explique la différence entre vendu occupé et libre d'occupation, explicitant ainsi les termes utilisés en matière d'estimation domaniale.

Vote : Contre : 3
Pour : 23

7. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire nous informe que la pose de rails sur le chantier de ligne 2 du Tramway Valenciennois aura lieu le Mardi 15 Mai à 11h.

Madame Claudine LORTHIORS amène les précisions sur la rubrique « Autres » des fiches Action CUCS.

Monsieur le Maire nous informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 Juin.

Levée de séance à 20h20.